



**Décision n°** D\_2023\_0039 FIN

**Demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023 pour les travaux de remplacement de la chaufferie du groupe scolaire Charcot-Barbusse**

**Le Maire de Romainville,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42 ;

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune ;

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 n°20\_07\_05 accordant pour la durée du mandat délégation de compétences à M le Maire dans le cadre des dispositions précitées ;

**Considérant**, que la ville de Romainville est éligible à la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve le projet de travaux de remplacement de la chaufferie du groupe scolaire Charcot-Barbusse.

**Article 2** : sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023.

**Article 3** : approuve le plan de financement suivant. :

<i>PROJET</i>	<i>ESTIMATION DU PROJET</i>	<i>DSIL SOLLICITEE</i>	<i>AUTRES AIDES PUBLIQUES</i>	<i>MONTANT A CHARGE DE LA VILLE</i>
Travaux de remplacement de la chaufferie du groupe scolaire Charcot-Barbusse	245 700 €	150 000 €	0 €	95 700 €

**Article 4** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

**Article 5** : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de Seine-Saint-Denis



Romainville, le 20 février 2023

Hôtel de ville  
Place de la Laïcité  
93231 Romainville cedex  
Tél. : 01 49 15 55 00  
Fax : 01 49 15 55 55  
www.ville-romainville.fr

Pour le maire absent  
par  